

### Elections et les chiffres qui parlent d'eux-mêmes

Les observateurs ont été unanimes pour donner un satisfecit à l'Autorité nationale des élections (ANE) pour l'organisation du second tour de la présidentielle tenu le 14 février 2016. Mais les indications que nous

publions ci-dessous montrent que les principaux acteurs du processus électoral en cours ont encore du pain sur la planche pour réussir une organisation sans bavures des scrutins à venir. Eviter un affaissement du taux de participation, qui a chuté de près de 20 points au second tour de la présidentielle, réduire le nombre de votes nuls ou blancs et réaliser l'objectif de zéro procès-verbal non traité : tels sont les principaux défis que l'ANE et les organismes impliqués dans l'organisation des élections ainsi que les partis politiques et les candidats devraient avoir à cœur de relever dans les prochaines semaines.

#### ANE 1er tour

Inscrits: **1 954 433**

Inscrits PV consolidés :  
PV attendus : **5 687**  
PV consolidés : **5 476**  
Votants : **1 153 300**

Participation : **79%**  
Suffrages valablement exprimés : **1 181 115**

Votes blancs : **42 790**  
Bulletins nuls : **57 148**

#### ANE 2nd tour

Inscrits : **1 954 433**

Inscrits PV consolidés :  
**1 882 384**  
PV attendus : **5 687**  
PV consolidés  
Votants : **1 281 053**  
Participation : **61%**  
Suffrages valablement exprimés : **1 108 411**

Votes blancs : **20795**  
Bulletins nuls : **24094**

#### CCT 1er tour

Inscrits : **1 954 433**

Inscrits PV consolidés :  
PV attendus : **5 687**  
PV consolidés  
Votants : **1 217 800**  
Participation  
Suffrages valablement exprimés : **1 132 886**

Votes blancs ou nuls : **90.070**  
Votes blancs ou nuls : **64 404**

#### CCT 2nd tour

Inscrits : **1 954 433**

Inscrits PV consolidés :  
PV attendus : **5 687**  
PV consolidés  
Votants : **1 150 659**  
Participation  
Suffrages valablement exprimés : **1 106 745**

Votes blancs ou nuls : **64 404**

## Entretien

### « Pour battre campagne, les femmes sont vraiment dépourvues, elles n'ont pas d'argent »

De tous les candidats "élus" dès le 1er tour (en attendant la décision finale de la Cour constitutionnelle), une femme a fait le deuxième meilleur score : plus de 93%. Au-delà de ce cas remarquable, le nombre des femmes dans le jeu démocratique reste très faible. Chantale Pani, journaliste et actrice dans la société civile, explique au micro d'Elections Siriri pourquoi.



Chantale Pani, déçue par le score des femmes candidates

Qu'est-ce qui peut bien expliquer la contreperformance des femmes aux élections législatives du 14 février dernier ?

Pendant les préparatifs de cette campagne électorale, les femmes avaient bien manifesté un engouement. Par leur inscription considérable.. Malheureusement, le résultat donne ce que nous connaissons. Pourquoi ? Parce que les femmes candidates étaient parties sans préparation. Autre chose qui a fait qu'on n'a pas pu obtenir beaucoup de femmes élues, c'est qu'il n'y avait pas de moyens. Pour battre campagne, les femmes sont vraiment dépourvues, elles n'ont pas d'argent, et vous savez, dans cette lutte, il faut de l'argent. Dans cette campagne, vous avez constaté, comme moi, que tout le monde proclamait à cor et à cri qu'on voulait

Que proposez-vous alors pour remédier à ce problème de financement ?

Je crois que nous ne nous sommes pas bien préparées. Je pense que dorénavant, pour être candidate aux législatives ou à la présidentielle, il va falloir que nous nous investis-

sions sérieusement. Il ne suffit pas seulement que nous clamions haut que la femme est l'égale de l'homme. Il nous faut prendre conscience qu'il n'y a pas de demi-mesure. Pour se lancer dans la course électorale, il faut se préparer sérieusement et longtemps. Il ne faut pas attendre d'être à un an ou six mois des échéances pour occuper le terrain. Celles qui ont perdu doivent commencer maintenant à se préparer, à économiser pour avoir de l'argent, et d'ici cinq ans, elles pourront faire face au défi qui est le leur.

*Vous semblez dire que l'argent est le maître du jeu dans cette affaire. Pensez-vous que c'est vraiment cela qui doit guider les électeurs dans leur choix ?*

*Une loi sur la parité homme-femme est en cours d'adoption au Conseil national de Transition. Pensez-vous que cela soit une solution pour la promotion des femmes, en particulier lors des prochaines échéances électorales ?*

Cette loi est au programme de la session ordinaire qui s'est ouverte hier, et je suis sûre que nous allons la voter, ce sera pour les femmes une opportunité pour rentrer dans l'échiquier national et montrer que nous pouvons travailler comme les hommes.

Propos recueillis par :  
**Armel Paul Ouakola**

## Ne perdons pas le chemin des urnes

**La confirmation de l'élection** du Pr Faustin Archange Touadéra par la Cour constitutionnelle vient ainsi mettre un terme à l'une des nombreuses étapes du processus électoral encadré voilà plusieurs mois. L'attitude responsable du finaliste malheureux, Monsieur Anicet Georges Dologué, qui a bien et très vite reconnu la victoire de son adversaire et non moins « frère », confirme une vérité : le peuple dans sa majorité ne veut plus des dirigeants autopropagés. Seule la voie des urnes reste le moyen honnête de prendre un poste de responsabilité publique donné : que ce soit à la magistrature suprême ou ailleurs.

## Editorial

La Constitution de la République Centrafricaine est tellement claire pour l'assimiler aux pays qui pratiquent un régime moderne, dit « démocratique ». Les centrafricains électeurs restent bien le fondement de la souveraineté populaire. Le double scrutin du 30 décembre dernier avait donné à voir la grande mobilisation, la ferveur des électeurs (trices) dans la capitale et dans l'arrière-pays ; le fort taux de participation (72,18 %) était salué à sa juste valeur. Cet engouement de la population pour le choix démocratique et libre de ses futurs dirigeants connaît malheureusement un essoufflement. La faible participation des Centrafricains pour le second tour de l'élection présidentielle et le premier tour des législatives interpelle chacun de nous tous. Il est impératif de maintenir la flamme allumée en sensibilisant tous les acteurs du processus électoral (leaders politiques, leaders de la société civile, leaders des confessions religieuses, ...). Chacun à son niveau doit faire comprendre aux Centrafricains que c'est à travers son empreinte et son goût pour les urnes qu'on reconnaît le niveau civique d'un peuple. Les élections ne se limitent pas uniquement au choix d'un président de la République. Non. La gestion d'un pays dans son ensemble englobe des enjeux aussi bien nationaux que locaux. Les élus de proximité (députés, maires, sénateurs et chef de quartiers) jouent aussi un rôle important.

Le pays a tout à gagner si les électeurs se mettent dans la peau d'un sportif qui n'arrête pas de s'entraîner régulièrement. En d'autres termes, le processus électoral est un cycle qui tourne et revient toujours à la case départ. Aujourd'hui la présidentielle, demain les municipales ou les législatives et après demain les sénatoriales, voire même l'élection des chefs de quartier... Ne perdons pas le chemin des urnes.

**Gilbert Mbakop**

# Elections siriri

Bulletin d'information sur le processus électoral

N° 09 du 11 mars 2016

M.P.J

Maison de la Presse et des Journalistes - RCA



de minutes. A la sortie, personne d'entre eux ne s'est exprimé devant la presse. C'est un acte très salué par la population et la communauté internationale ainsi que par les observateurs.

Après la proclamation des résultats définitifs de l'élection présidentielle par la Cour constitutionnelle de transition le mardi 1<sup>er</sup> mars, Faustin Archange Touadéra a, de nouveau, réagi pour adresser « un salut républicain et fraternel » à Anicet Georges Dologué. Initiateur du Code de Bonne Conduite signé entre autres par les deux finalistes de la présidentielle, le Cadre de Concertation n'est pas resté indifférent face à l'élegance des deux hommes. Dans un communiqué de presse publié le 23 février, il affirme apprécier à sa juste valeur et approuver l'attitude du candidat Anicet Georges Dologué qui, selon lui, « a fait montre de patriotisme en observant le code de bonne conduite ». Le Cadre a également reconnu « la hauteur du nouveau président élu, Faustin Archange Touadéra » et a salué le sens de responsabilité des candidats aux législatives.

Rappelons que le code de bonne conduite signé le 24 novembre 2015 par les partis politiques et candidats aux élections en République centrafricaine a prévu dans l'article 25 des conduites à tenir après le scrutin en ces termes : « *Accepter les résultats définitifs tels que proclamés par la Cour Constitutionnelle et féliciter le gagnant* ». C'est ce qu'a fait Anicet Georges Dologué qui n'a pas attendu la confirmation des résultats du second tour par la CCT pour accepter les résultats et féliciter son rival.

**Frédéric Mbomba**

## Eclairage

### «Le Député représente le peuple à l'Assemblée nationale »

Les électeurs centrafricains retourneront aux urnes le 27 mars 2016 pour élire leurs députés. Mais beaucoup méconnaissent le rôle de ces élus.

Désiré Gouveli est un ancien député, il est toujours en course pour siéger dans le futur parlement. En tant que tel, son rôle est « méconnu par bon nombre, certains candidats compris ». Pourtant cet éléphant de proximité est appelé à se placer toujours auprès des population dont il est censé défendre ses intérêts à l'Assemblée nationale.

« Cette ignorance est due au fait que pendant les campagnes, les candidats font de belles promesses de projets qu'ils ne réalisent presque jamais pour beaucoup d'entre eux », déplore une électrice prête à retour-

ner quand même aux urnes. « Un député de la nation est un représentant du peuple à l'Assemblée Nationale. Il est chargé de porter la voix des populations de sa circonscription ou du peuple dans cette grande institution », reconnaît un autre citoyen qui brûle d'envie de voter à nouveau.

Quand ils ne sont pas aux côtés de leurs populations, les députés votent des lois qui régissent la République.

Les députés siégeant à l'Assemblée Nationale sont appelés à contrôler l'Exécutif, en interpellant les membres du gouvernement, y compris le Premier ministre, voire même le Président de la République. Une faiblesse, un manquement, un dérapage observés ou une violation des



Béatrice E. Epaye, ancienne et nouvelle Députée de la Nation

quer les raisons des faits qui n'agréent pas ou qui ne cadrent pas avec la loi. Et si les faits sont jugés graves, les députés ont le droit de procéder à la motion de censure contre tel ou tel membre du gouvernement.

Au sein de cette institution, chacun des députés sont regroupés dans différentes Commissions. C'est une cuisine interne permettant aux représentants du peuple d'avoir une bonne vue sur la bonne marche du fonctionnement de l'Exécutif.

Un député peut contacter certains partenaires s'il y a lieu ou le gouvernement pour la réalisation de certains projets dans sa circonscription électorale.

Julio Salawane et Gilbert Mbakop

## Vox-populi

L'équipe de reporters de la Synergie des Médias est descendue sur le terrain pour demander à quelques électeurs banguissois ce qu'ils pensent du second tour des législatives. Tous ces électeurs (trices) sont toujours motivés de retourner aux urnes car ils ont compris que le rôle d'un député est important. L'enjeu du choix du député de la nation est aussi important que celui d'un Président de la République.

1) Etes vous prêt d'aller voter? 2) Quel est le rôle d'un député selon vous? Et 3) Qu'attendez-vous d'un Député de votre localité? Trois questions posées aux uns et autres.

**Singa Delphin, Etudiant**  
Réponse 1 : Oui je suis prêt.

Réponse 2 : Un Député est le représentant du peuple à l'Assemblée Nationale. Il est chargé de voter les lois, de défendre les intérêts du peuple, ceux de sa circonscription et mettre en place une politique pouvant favoriser la cohésion sociale dans sa circonscription.

Réponse 3 : Ce que j'attends du Député de ma localité, c'est qu'il soit en mesure d'initier des actions en faveur de la paix et de la cohésion sociale, d'être en contact permanent avec son électorat et qu'il prenne en compte ses préoccupations pour les traduire dans les faits ou aux autorités compétentes.

**Sylvain Mbao, Enseignant**  
Réponse 1 : Oui.

Réponse 2 : Bien, si je me réfère à la Constitution de notre pays, un Député est élu au suffrage direct du peuple pour siéger à l'Assemblée Nationale. Par ailleurs, il est chargé de voter les lois, contrôler les actions du gouvernement, défendre les intérêts de sa circonscription et de son électorat.

Réponse 3 : Je tiens à vous dire qu'il doit respecter ses promesses faites lors de la campagne électorale et être en contact permanent avec la population, tenir des réunions avec celle-ci, pourquoi pas, mettre en place un conseil de la circonscription pour lui permettre de bien orienter ses actions durant son mandat.

**Benjamine Nganatoua, Couturière**  
Réponse 1 : Oui.

Réponse 2 : Selon moi, un Député est le représentant du peuple qui l'a élu à l'Assemblée Nationale. Par conséquent, il doit défendre les intérêts de celui-ci, ainsi que de sa circonscription. Il doit aussi mettre en application les projets consignés dans sa profession de foi dans les divers domaines pour le développement de cette circonscription.

Réponse 3 : Je souhaite qu'il crée un cabinet par-

lementaire dans sa circonscription pour accueillir la population en vue de maintenir un courant de communication permanente et accorder la priorité aux actions sociales et aux grands projets intéressant la vie de cette population.

**Claver Ngambélé, Elève**  
Réponse 1 : Oui.

Réponse 2 : Un député est l'élu de la nation à l'Assemblée Nationale pour voter les lois au nom de celle-ci, défendre ses intérêts moraux, politiques et sociaux, négocier des projets dans divers domaines au bénéfice de sa circonscription pour le bien-être de tous, se prononcer aussi sur les actions du gouvernement.

Réponse 3 : J'attends qu'il garde le climat de confiance avec son électorat, l'écoute dans ses préoccupations et tente d'apporter des palliatifs convenables.

**Après le passage du premier tour des législatives, quelques électeurs et électrices nous livrent leurs impressions.**

**David Nganassé**

« Un député, c'est un élu du peuple. Ce que j'attends de lui, c'est d'accomplir les promesses faites pendant la campagne et de voter des lois pour l'intérêt du peuple ».

**Jean Wallot**

« Pour moi, un député, c'est quelqu'un qui est supposé me représenter à l'Assemblée Nationale, il doit de manière patriotique défendre les textes qui concourent au développement du pays ».

**Reine Datoloum**

« Un député, c'est quelqu'un à qui j'accorde mon suffrage et mon attente est qu'il propose des lois et idées dans un domaine précis pour sortir le pays du gouffre ».

**Ali Mamadou**

« Le député, c'est quelqu'un qui s'engage à défendre les intérêts du peuple à l'Assemblée Nationale. Une fois élu, je souhaite que mon député passe à l'action par rapport à son projet qu'il avait présenté pendant la campagne électorale ».

**Marcel Konga**

« Un député est une personne votée pour défendre les intérêts du peuple dans plusieurs domaines. J'attends que des débats aient lieu le plus vite, organisés à l'Assemblée pour faciliter le retour des déplacés à la maison ».

**Rose Lala**

« Tout le monde ne peut pas parler à la fois au gouvernement, c'est pourquoi je vote un député pour me représenter. Ce que j'attends de lui, c'est d'agir en missionnaire pour l'intérêt des fils et filles du pays qui ont tant souffert pendant cette crise ».

**Saint Thomas Sindo Zallo**  
demeurant au quartier KPETENE 5 dans le 6ème Arrondissement de Bangui

1- Oui, je suis prêt pour aller voter.  
2- En ce qui concerne le rôle d'un député, à ce que je sache, c'est de plaider le sort de la population de sa localité au niveau de l'Assemblée Nationale.

3- Ce que j'attends du député de ma localité, c'est d'abord de respecter son engagement. Il faut que cet engagement passe de la promesse à la réalisation, notamment le délestage à outrance qui nous amène à vivre dans les ténèbres depuis plus de 3 ans.

**Soulé Amadou, Commerçant**  
demeurant au quartier Sénégalaïs, dans le 3ème Arrondissement de Bangui

1- Oui, je vais toujours exercer mon devoir civique.

2- Le député représente la population de sa circonscription. Il est le porte-parole de sa localité auprès du gouvernement, il vote les lois.

3- Nous avons des problèmes d'eau potable, d'électricité et de sécurité. C'est ce que nous voulons en urgence de la part de notre député.

Propos recueillis par :  
Bienvenu Paya, Jocelyn Mossona,  
Guy V. Masseroang

**Elections siriri**  
Bulletin d'information sur le processus électoral

Tél: 72 70 09 04 / 75 32 4078  
Courriel: [spndouba@yahoo.fr](mailto:spndouba@yahoo.fr)  
Un projet de la MPJ, réalisé avec l'appui technique de : OMCA, ARC, RJDH et financier de la MINUSCA et du PNUD  
Rédacteur en chef: Simon Pierre Ndouba  
Red. adjoint : Simplice Doayouane  
Relecture : Marcel D Gazikolgue  
Secrétaire de rédaction : Armel Paul Ouakola (MPJ)  
Ont collaboré à ce numéro : Sébastien Lamba (ACAP), Gilbert Mbakop (Sango Ti Afrika), Julio Salawane (Le Facteur), Guy. Masseroang, Jocelyn Mossona, Bienvenu Paya, A. Ngoumbassa -Komy, Frédéric Mbomba, etc  
Montage graphique: Gilbert Mbakop  
Impression: Maison de la Presse et des Journalistes (MPJ)

## Echos du Palais de justice

### Neuf fraudeurs lors des dernières élections incarcérés à la maison d'arrêt

Les élections groupées des 30 décembre 2015 et 14 février 2016 se sont déroulées sans incident majeur, selon tous les observateurs. D'où le satisfecit de ceux-ci au peuple centrafricain. Plusieurs tentatives de fraude ont toutefois été décelées et leurs auteurs interpellés.

Bureaux fictifs, urnes bourrées, bulletins pré-remplis, monnayage de voix ; telles sont les formes de fraudes décelées lors des récents scrutins en République Centrafricaine. A titre d'exemple, au centre de vote du lycée de Bimbo, Patrène Djekam a été surpris le jour du scrutin du 30 décembre 2015 avec des urnes

bourrées de bulletins en faveur d'un candidat à la présidentielle. Il a été conduit à la brigade de gendarmerie du PK 9 pour nécessité d'enquête.

17 jeunes appréhendés lors des scrutins du 14 février 2016 et accusés de fraudes sont présentés le 17 février 2016 devant le parquet pour leur procès-verbal interrogatoire, a-t-on appris du Procureur de la République, Ghislain Grézenguet dans un entretien avec le Réseau des Journalistes pour les Droits de l'Homme (RJDH). 8 ont été libérés et 9 transférés à la Maison d'Arrêt de Ngaragba. Selon Ghislain Grézenguet, ces jeunes sont arrêtés pour des raisons

diverses. « Ces jeunes ont tenté de frauder en utilisant des cartes qui ne leur appartiennent ». reaux de vote fictifs en province lors du second tour.

Conformément aux règles de procédures définies par le Code de procédure pénale en RCA, ces présumés fraudeurs seront jugés par les juridictions de droit commun, notamment les Tribunaux de Grande Instance. Les peines varient selon le degré des infractions. Il peut s'agir d'une amende allant de 50 à 500 000 FCFA ou d'un emprisonnement variant de 2 à 5 ans.

Appolinaire-Modeste Ngoumbassa-Komy

## « L'organisation des élections groupées répond aux vœux de la population »

Thierry Zéneth, Directeur des Elections au ministère de l'Administration du Territoire de la décentralisation Régionalisation

« Ces élections qui doivent marquer la fin de la transition qui dure depuis trois années déjà sont organisées avec beaucoup de sérieux ».

Ces propos sont ceux du Directeur des Elections au ministère de l'Administration du Territoire, de la Décentralisation et de la Régionalisation, Thierry Zéneth. Ce haut fonctionnaire estime aussi que c'est ce qui justifie le comportement de la population et son adhésion aux résultats de ces élections groupées.

Le but recherché est d'expliquer à l'opinion nationale les enjeux de l'organisation du suffrage universel dans un pays démocratique. Aux dires de Thierry Zéneth, « les élections sont le baromètre de la vie démocratique d'un pays, et le suffrage direct est l'un des aspects des modes d'élections. Nous avons le suffrage indirect qui est pratiqué dans le système électoral américain, pour le fait que le Président est élu par un collège d'électeurs, représentants de la population. Mais en Centrafrique, c'est le suffrage direct, c'est-à-dire que c'est le peuple qui s'exprime directement, sur un candidat au regard de son programme de société. Pour nous, je crois savoir que le suffrage direct serait le mieux indiqué, parce qu'il faudrait bien que ce qui engage la nation, le peuple centrafricain, soit l'expression de leur propre volonté ».

Il a ajouté que la République Centrafricaine n'a pas connu les élections que dans la période démocratique, c'est-à-dire avec l'avènement de la conférence de la Baule en 1990. « La RCA a connu, bien avant, l'organisation des élections au lendemain de l'indépendance. En 1980, la RCA avait expérimenté les élections, dans les années 90 avec le vent de la démocratie à l'issue de la conférence de la Baule, la RCA est entrée pleinement dans les élections démocratiques. Depuis lors, ce processus a continué malgré quelques bégaiements avec ses intermèdes que nous avons connus. Mais nous restons toujours dans cette lancée du processus démocratique, d'organisation des élections », a-t-il poursuivi.

Mais aujourd'hui, a-t-il précisé, « l'ANE qui est une structure pérenne n'occulte pas du tout les responsabilités du ministère de l'Administration du Territoire qui est le premier

responsable des questions électoralles ». Selon lui, les reproches ayant conduit à la mise en place d'organes autonomes de gestion des élections, au départ, était la responsabilité du ministère de l'Administration du Territoire, autrefois appelé ministère de l'Intérieur, qui s'occupait de l'organisation des élections dans le pays. Malheureusement, la politique est entrée dans l'administration centrafricaine, ce qui affecte la neutralité des agents de l'Etat chargés d'organiser les élections. D'où la nécessité de mettre en place des structures ad-hoc, notamment la Commission Electorale Mixte Indépendante (CEMI) ou la Commission Electorale Indépendante (CEI) et des structures pérennes, à savoir l'Autorité Nationale des Elections (ANE).

« La communauté internationale avait vraiment apprécié ces élections qui ont été organisées et qui restent aujourd'hui un point d'honneur, non seulement pour notre pays, mais pour le ministère de l'Administration du Territoire, montrant en quoi ce département dispose de ressources pour pouvoir organiser les élections », a-t-il conclu.

Sébastien Lamba



Le premier Ministre, Mahamat Kamoun, accomplit son devoir civique. Il fait partie des 1 150 659 votants au second tour de la présidentielle